



# Commune de Montanaire

---

## ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de la Commune de Montanaire soumet à l'enquête publique complémentaire du **14 janvier 2023 au 13 février 2023** :

- Les modifications du Plan d'affectation communal (PACom) ;
- Les modifications du règlement sur le plan d'affectation communal et la police des constructions ;
- Les modifications du plan fixant la limite des constructions.

et met en consultation durant le même délai :

- Le rapport explicatif selon l'article 47 OAT
- Le rapport d'examen préalable de la DGTL

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, jusqu'au 13 février 2023 inclusivement. Le dossier est également consultable en format électronique à l'adresse suivante : [www.montanaire.ch](http://www.montanaire.ch).

**Les observations ou oppositions éventuelles, qui doivent être dirigées uniquement sur les modifications et non sur l'entier du PACom, doivent impérativement être adressées par écrit à la Municipalité avant l'échéance du délai d'enquête.**

Une délégation de la municipalité ainsi que les urbanistes en charge du dossier se tiennent à disposition des personnes intéressées le lundi 30 janvier de 17h à 19h à l'administration communale, à Thierrens, **seulement sur rendez-vous** aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La Municipalité